



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de construire

Question écrite n° 38224

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les délais d'instruction des demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire transmises aux services des directions départementales de l'équipement. Dans certains départements, les permis de construire sont accordés systématiquement après un délai de quatre mois et certains certificats d'urbanisme attendent huit mois avant d'obtenir une réponse de l'administration. Pour ces deux démarches, les délais normaux sont respectivement de deux et trois mois. Or, il est fréquent que quelques jours avant le terme du délai normal, une nouvelle demande de renseignements émanant de l'administration, parvienne au demandeur, rallongeant ainsi les délais d'instruction. Il lui demande si des instructions pourraient être transmises aux préfetures afin de raccourcir les délais de réponse aux administrés car cette situation est préjudiciable non seulement aux demandeurs mais également aux maires des communes concernées.

Texte de la réponse

Les problèmes soulevés par l'honorable parlementaire sont réels et le Gouvernement estime nécessaire de supprimer la gêne que peuvent procurer aux citoyens les retards éventuels observés lors de la délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire. Le projet de loi relatif à la solidarité et au renouvellement urbains actuellement discuté au Parlement simplifie le régime du certificat d'urbanisme. Par ailleurs, il supprime les certificats d'urbanisme obligatoires avant la division d'un terrain. Les services concernés pourront ainsi se consacrer plus largement à l'instruction des certificats d'urbanisme « de droit commun ». Enfin, lorsque la demande d'un permis de construire est incomplète, l'article R. 421-13 du code de l'urbanisme prévoit que l'administration invite le demandeur à produire les pièces manquantes dans les quinze jours qui suivent la réception ou le dépôt de sa demande.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38224

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6938

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4602